



Ville sous-préfecture de l'Aisne, 4^{ème} commune du département avec plus de 15 000 habitants (en constante progression), la ville de Château-Thierry est très dynamique et idéalement située à 1h de Paris (50 minutes en train), et 45 mn de Marne la Vallée et de Reims par l'autoroute A4.

Forte d'une activité économique soutenue, liée à la présence d'entreprises nationales, familiales et viticoles, la ville constitue un bassin d'emploi majeur du territoire.

Cité poétique nichée au cœur de la Vallée de la Marne, aux portes de la Champagne et ville natale de Jean de La Fontaine, Château-Thierry bénéficie d'une richesse patrimoniale et environnementale incroyable pour offrir un cadre où il fait bon vivre et travailler.

La ville dispose d'une offre d'enseignement allant de la maternelle aux études supérieures. Attentive aux familles et à leur qualité de vie au quotidien, elle propose des services périscolaires et une offre de restauration scolaire dans laquelle les circuits courts sont favorisés.

Riche d'une vie associative très active, la ville s'anime tout au long de l'année au fil d'événements sportifs, culturels et festifs, notamment grâce au Palais des Rencontres, salle de spectacle de renom, où sont accueillis des concerts et des artistes d'envergure nationale.

Chef de service Police municipale (H/F)

Catégorie B

Organisation du travail

Temps de travail hebdomadaire : 35h (37 heures + 12 RTT)

Cycle de travail : sur planning

Système : Horaires fixes + Horaires variables

Télétravail : Non ouvert

Conditions d'exercice

Rémunération statutaire, 13^{ème} mois, Indemnité spéciale de police + IAT, participation santé, prévoyance, CNAS, titres-restaurants, Comité des œuvres sociales et CNAS

Heures supplémentaires récupérées 1/2 et payées 1/2

Relations de travail

En interne : ensemble des services, direction générale ; service financier ; en lien avec les élus référents

En externe : forces de sécurité du territoire (police, gendarmerie, pompiers...) ; services de l'Etat ; autorité judiciaire

MISSIONS GENERALES

Le chef de service de la Police municipale dirige et coordonne le service de police municipale, chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et la répression des infractions. Il développe une relation de proximité avec la population. Il participe à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique, les traduit en règlements et consignes opérationnelles et veille à leur mise en œuvre.

MISSIONS ET ACTIVITES

- Diriger et coordonner le service de police municipale
- Prévoir, répartir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel
- Planifier et organiser les roulements du service
- Définir les zones de surveillance et les modalités de patrouille
- Coordonner les activités de la police municipale avec le calendrier des événements et manifestations

- Exercer les missions procédant des pouvoirs de police du Maire aux fins de veiller et d'assurer le maintien de la tranquillité, de la sécurité, le bon ordre et la salubrité publique
 - Mettre en œuvre les activités du service
 - Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire, les lois et règlements de sa compétence
 - Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté et la salubrité publique
 - Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention
-
- Superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (fourrières, objets trouvés, chiens dangereux)
 - Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement
 - Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques)
 - Constater les infractions aux règles d'urbanisme
 - Appliquer la police des marchés
 - Gérer la vidéo protection
 - Suivre les autorisations délivrées dans le cadre de l'occupation du domaine public
 - Superviser les fêtes foraines et braderies (accueil, contrôle des papiers, attributions des emplacements)
 - Qualifier et faire cesser les infractions, établir des procès-verbaux d'infraction
 - Participer à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires et lieux publics
 - Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
 - Réaliser des enquêtes administratives
 - Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus
 - Rédiger des comptes rendus, des rapports d'activité et de surveillance
 - Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées
-
- Assurer l'animation du réseau partenarial
 - Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat
 - Représenter le service de police municipale auprès des instances de concertation (CLSPD, cellules de veille)
 - Suivre et évaluer la convention de coordination
 - Gérer le service
 - Transmettre à l'autorité et à son équipe des points de situation (débriefings réguliers)
 - Etablir des rapports d'activité réguliers et le bilan annuel
 - Suivre le budget du service
 - Manager l'ensemble des agents
 - Contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents
- L'agent pourrait se voir confier d'autres missions selon les besoins de la collectivité*

QUALITES ET COMPETENCES REQUISES

Qualités

Autonomie dans l'organisation du service et des opérations : force de proposition vis-à-vis des élus
 Responsabilité des ressources humaines, financières et matérielles du service
 Respect de la déontologie
 Maîtrise de soi
 Grande disponibilité
 Rigueur et discernement dans les missions sur le terrain
 Sens du service public, discrétion
 Travail en équipe, par tous temps sur la voie publique
 Bonne condition physique exigée

Connaissance

Maitrise du champ de compétences des différents acteurs de lutte contre l'insécurité (police municipale, gendarmerie, police nationale)

Maitrise des gestes d'urgence et de secours

Connaissance, application et contrôle du pouvoir de police du maire sur son territoire

Connaissance des règles et procédures en matière de rédaction et de transmission des écrits professionnels

Connaissance des logiciels de bureautique et de gestion du marché hebdomadaire

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Conditions particulières d'exercice

Horaires irréguliers avec amplitude variables : soirées, week-end, jours fériés (pas d'astreinte à ce jour)

Rythme de travail très variable en fonction des événements

Formations obligatoires (à avoir ou à suivre)

Permis B

Formation initiale des chefs de service de police municipale

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt de candidature souhaité avant le 13 octobre 2023

Prise de poste : novembre

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (curriculum vitae et lettre de motivation) à [***megane.commun@ville-chateau-thierry.fr***](mailto:megane.commun@ville-chateau-thierry.fr)